

Communiqué de presse

Hermès International

Paris, le 19 mai 2011 - L'ADAM, présidée par Madame Colette Neuville et titulaire d'une action Hermès International, a assigné en référé cette société et les membres du groupe familial Hermès afin de priver ces derniers de l'essentiel de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale d'Hermès International prévue le 30 mai prochain.

La demande de l'ADAM aboutirait au transfert du contrôle de l'assemblée d'Hermès International à LVMH, actionnaire minoritaire, entré au capital de la société dans des conditions actuellement sous enquête de l'AMF.

Hermès International considère cette assignation sans fondement et constate dans cette tentative de déstabilisation de son assemblée une nouvelle agression, quelques jours seulement après l'annonce des meilleurs résultats du secteur.

Le groupe familial Hermès confirme à l'ensemble des actionnaires et du personnel d'Hermès son contrôle de la société et sa détermination à le conserver durablement.